

226C0385
FR0010241638-FS0265

24 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERCIALYS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 mars 2026, la société anonyme BNP Paribas Asset Management Holding¹ (1 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir, indirectement, à cette date, 4 724 806 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERCIALYS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 4 917 308 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par BNP Paribas SA.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.